CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE (2016)

Pr Olivier CORCOS …….
Conventionné honoraires libres

Consultations :

le ……Jeudi..... de ……9…..h à ……13…..h
le ……. de ……..h à ……..h

	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Consultation	100	23
	150	23

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués :

Acte	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Endoscopie haute	192	48
Coloscopie	614	153
Visible light spectroscopy	240	

Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention.

Votre médecin détermine librement ses honoraires. Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie. Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque.